

Garantie Leolux

Moyennant le respect des dispositions ci-dessous, Leolux accorde une garantie de 7 ans sur ses produits.

Généralités

1. La garantie prend cours le jour de la livraison au premier propriétaire ou au plus tard trente jours après la livraison par Leolux du produit au revendeur.
2. La garantie Leolux couvre la réparation, à la demande du propriétaire, de vices de montage ou de fabrication. Des dispositions particulières visent les vices de matériaux. Voir ci-après.
3. Les demandes d'intervention au titre de la garantie Leolux doivent être notifiées pendant la période de validité de la garantie.
4. La garantie porte sur le meuble. Elle reste d'application dans le cas d'un éventuel changement de propriétaire.
5. Dans les limites légales, le délai de garantie n'est pas prolongé, renouvelé ou modifié d'une autre manière suite à la revente, la réparation ou le remplacement du meuble par un partenaire Leolux agréé. La réparation des pièces et le remplacement (d'une partie) des produits sont couverts par la garantie durant le restant du délai de garantie initial ou durant soixante jours après la date de réparation ou de remplacement, le délai le plus long étant d'application.
6. Des frais de déplacement seront à votre charge pour de petites réparations au domicile après une période de 3 années d'usage.
7. Des frais de déplacement seront à votre charge pour les constatations sous garantie après une période de 5 années d'usage.
8. En cas de réparation en usine après 3 ans, une contribution aux frais de transport est portée en compte.
9. D'autres conditions de garantie s'appliquent aux produits achetés via Leolux Global BV. Ces conditions diffèrent d'un pays à l'autre et peuvent être obtenues auprès de Leolux Global. Global vend les produits Leolux dans les pays qui ne sont pas fournis par Leolux Meubelfabriek BV, Leolux Möbelfabrik GmbH et Leolux Belgium.

Généralités exclusions de garantie

1. La garantie Leolux ne couvre pas les cuirs et garnissages « extérieurs » qui ne font pas partie de la collection Leolux.
2. En cas de livraison exclusive de métrages de tissu ou de cuir par Leolux, la garantie Leolux couvre uniquement les coûts des matières. Les frais de garnissage exécutés par des tiers ne sont pas indemnisés par Leolux.
3. La garantie ne couvre pas l'usure normale et les dégâts.
4. Les dégâts résultant d'une utilisation abusive ou d'un entretien inadéquat ne sont pas couverts par la garantie.
5. Les réparations aux matériaux de garnissage et aux meubles,

effectuées sans l'accord écrit de Leolux ont pour effet d'annuler la garantie.

6. Les dommages indirects qui résulteraient d'un vice éventuel, tels que les manques à gagner, sont également exclus de la garantie.
7. Pour pouvoir répondre aux demandes de service, le produit doit se trouver dans la zone où opère l'organisation de vente de Leolux via laquelle le produit a été acheté. Si ce n'est pas le cas, Leolux n'effectue pas d'inspections ni d'activités de réparation.
8. La formation de plis dans le tissu de revêtement est une conséquence inévitable de la construction et du confort choisi. Aucune réclamation ne peut donc être introduite à cet égard.
9. Les caractéristiques naturelles du cuir, telles que piqûres d'insectes, cicatrices et nuances de couleurs, ne peuvent faire l'objet d'une réclamation (voir informations figurant dans le catalogue annuel Leolux).
10. Les caractéristiques naturelles du bois ne peuvent constituer un motif de réclamation. Ceci englobe la décoloration du cerisier, les veines du frêne, les différences de dessin des nervures d'une table à l'autre.
11. Les fissures qui apparaissent dans le bois massif suite à un taux d'humidité ambiante trop bas (<50 %) ou trop élevé (>70 %) ne peuvent donner lieu à des réclamations.
12. En cas de revêtements en tissu, la symétrie des motifs de petite taille et des rayures ne peut être assurée.
13. La garantie sur les tissus n'est plus valable quand le tissu a subi un traitement repoussant la saleté.
14. Aucune réclamation ne peut être introduite en cas de changement de la direction du poil du velours ou d'une matière similaire survenu pendant l'usage. Les écarts de couleurs qui sont apparus suite à ce changement sont des différences optiques et font partie des caractéristiques spécifiques de ce type de tissus.
15. Les légères différences de couleurs entre les divers éléments d'un ensemble de sièges sont inévitables et ne sont pas couvertes par la garantie.
16. Les batteries ne sont pas couvertes par la garantie.

Généralités Cuir et tissu de garnissage

Si, en cas d'appel en garantie justifié, Leolux doit remplacer le garnissage des meubles, il sera tenu compte de l'amortissement normal des biens de consommation durables. La contribution aux frais de remplacement sera calculée comme suit :

Années d'utilisation	Contributions en pourcentage
0-1	0 %*
1-2	0 %*
2-3	15 %*
3-4	25 %*
4-5	35 %*
5-6	45 %*
6-7	55 %*

* Le montant à payer correspondant à l'amortissement est exprimé en pourcentage du prix de vente actuel du meuble garni avec cette matière. Si aucun prix actuel n'est disponible, on se base sur le prix de vente conseillé au moment de l'achat corrigé par l'indice d'inflation de chaque année écoulée.

Matériaux de remboursement

Si, en cas d'appel en garantie justifié, Leolux doit remplacer les matériaux de remboursement d'un de ses produits, il sera tenu compte de l'amortissement normal des biens de consommation durables. La contribution aux frais de remplacement sera calculée comme suit :

Années d'utilisation	Contributions en pourcentage
0-1	0 %*
1-2	0 %*
2-3	15 %*
3-4	25 %*
4-5	35 %*
5-6	45 %*
6-7	55 %*

* Le montant à payer correspondant à l'amortissement est exprimé en pourcentage des frais de remplacement.

Produits laqués et de placage

Si, en cas d'appel en garantie justifié, Leolux doit remplacer la finition laquée d'un de ses produits laqués, il sera tenu compte de l'amortissement de ces biens de consommation durables au tableau suivant :

Années d'utilisation	Produits laqués	Produits de placage
0-1	0 %*	0 %*
1-2	0 %*	0 %*
2-3	15 %*	15 %*
3-4	25 %*	25 %*
4-5	30 %*	35 %*
5-6	35 %*	45 %*
6-7	40 %*	55 %*

* Le montant à payer correspondant à l'amortissement est exprimé en pourcentage du prix de vente actuel du produit laqué ou de placage. Si aucun prix actuel n'est disponible, on se base sur le prix de vente

conseillé au moment de l'achat corrigé par l'indice d'inflation de chaque année écoulée

Tables en bois massif

Leolux offre une garantie de 5 ans sur les tables en bois massif. En cas de recours justifié à la garantie entraînant la réparation ou le remplacement de ce type de produit par Leolux, l'amortissement suivant est appliqué.

Années d'utilisation	Contributions en pourcentage
0-1	0 %*
1-2	0 %*
2-3	20 %*
3-4	40 %*
4-5	60 %*

* Le montant payable à titre d'amortissement est exprimé en pourcentage du prix de vente conseillé du produit laqué ou de placage au moment de l'achat. Si aucun prix actuel n'est disponible, on se base sur le prix de vente conseillé au moment de l'achat corrigé par l'indice d'inflation de chaque année écoulée. Ce prix sera rectifié conformément à l'indice d'inflation par année écoulée.

Moteurs et mécanismes

En cas de remplacement par Leolux d'un moteur ou d'un mécanisme résultant d'une prétention à juste titre à la garantie, un amortissement annuel de 10 % de la valeur de l'élément est appliqué après la deuxième année de service. Il est important de charger les batteries à temps et complètement. Les batteries ne sont pas couvertes par la garantie.

Tapis

Leolux offre une garantie de 5 ans sur ses tapis. Cette garantie couvre toute usure prématurée constatée résultant d'une perte de poils. Les dommages découlant de forces mécaniques excessives ou de grattements d'animaux domestiques ne sont pas couverts par la garantie. Le shading et les effets optiques similaires qui résultent de l'inclinaison des poils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

Attention : de légères différences de couleur par rapport à la couleur standard sont possibles et doivent être acceptées pour autant qu'elles restent dans des limites raisonnables.

- Toutes les mesures sont des dimensions approximatives.
- Il n'est pas possible d'éviter la formation de plis sur les produits Leolux en raison de la conception et du confort choisi.
- Sous réserve de modifications de la collection et des dimensions.